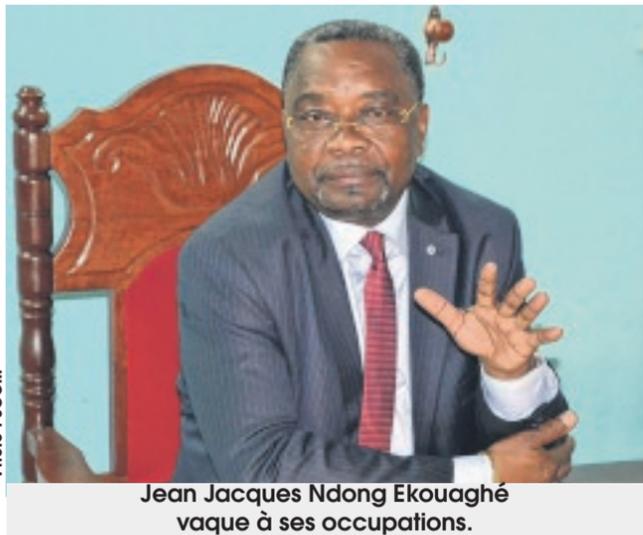


10 Faits divers & Justice

Affaire Jean-Jacques Ndong Ekouaghé-Henriette Ntsame

Le président de l'Eglise évangélique du Gabon n'est pas aux arrêts



Jean Jacques Ndong Ekouaghé vaque à ses occupations.



Le siège de l'EEG. Les membres du Conseil national étaient dans tous leurs états hier à notre passage.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

définitif, l'ecclésiastique pouvant, s'il le souhaite, faire appel.

Trois mois de prison avec sursis et une amende de 300 000 francs. C'est le verdict prononcé à l'encontre du président de l'Eglise évangélique du Gabon (EEG), Jean-Jacques Ndong Ekouaghé, dans l'affaire d'injures publiques et de diffamation qui l'opposait à dame Henriette Ntsame, chrétienne de la paroisse d'Ondogho, dans le sixième arrondissement de la commune de Libreville. Mais ce jugement n'est pas

LE président de l'Eglise évangélique du Gabon (EEG), Jean-Jacques Ndong Ekouaghé, n'a jamais été mis aux arrêts à la suite de l'affaire d'injures publiques et de diffamation contre dame Henriette Ntsame, chrétienne de la paroisse d'Ondogho, dans le sixième arrondissement de la commune de Libreville.

En effet, contrairement aux informations répandues çà et là, l'homme de

Dieu, qui est facilitateur du Dialogue politique initié par le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba, se trouvait hier encore, du côté du stade d'Angondjé, pour les conclusions des travaux de la phase dite citoyenne de ces assises nationales.

Cependant, si le premier des bergers de l'Eglise évangélique du Gabon est effectivement libre de ses mouvements, il n'empêche qu'il a été condamné, vendredi dernier, à trois mois de prison avec sursis, assortis d'une amende de 300 000 francs. Mais, ajoute une

source judiciaire, cette décision du tribunal de première instance de Libreville n'est pas définitive. D'autant que le révérend-pasteur Ndong Ekouaghé a, s'il le souhaite, la latitude de faire appel de celle-ci.

Au siège de l'EEG, à Baraka, où nous sommes rendus hier également, les membres du bureau du Conseil national qui s'y trouvaient étaient dans tous leurs états. Il a fallu une concertation avec le secrétariat général de l'institution religieuse, pour que les pasteurs - pour le moins

surpris par les informations relayées dans la presse -, comprennent que le président Jean-Jacques Ndong Ekouaghé n'est aucunement sous le coup d'une arrestation. Et un membre influent de cette congrégation religieuse de préciser : «*Le président est très occupé par les assises du Dialogue national. Il sera parmi nous sous peu, afin de situer les uns et les autres relativement aux faits à lui reprochés. Aussi, est-il hors de question de mener des actions dans la précipitation.*»

Appréhendée à Ntoun avec une importante quantité de chanvre indien

Carole Nkare Obiang écrouée à la prison centrale de Libreville

AEE

Ntoun/Gabon

CAROLE Nkare Obiang, Gabonaise âgée de 42 ans, a été placée, vendredi dernier, sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, pour détention et vente de chanvre indien.

Dame Nkare avait été appréhendée, trois jours auparavant, avec sa marchandise illicite, à son domicile sis au PK 27, par les agents de l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) basée à Ntoun.

Selon les informations recueillies sur place, son arrestation est le fruit d'une collaboration entre des indics et la police.

L'on apprendra que Carole Nkare Obiang se rendait, chaque semaine, du côté de Cocobeach, pour se ravitailler en chanvre indien auprès des ressortissants équato-guinéens, puis venait revendre ce produit prohibé à son domicile.

Malheureusement pour



Une vue des ballots de chanvre indien retrouvés chez...



... dame Carole Nkare Obiang, ici dans les locaux de la police.

elle, l'attention de ses voisins est attirée par des personnes aux allures suspectes, composées essentiellement de jeunes, rodant en permanence autour de son habitation. Suffisant, pour que

quelques-uns d'entre eux décident de saisir l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue, pour lui faire part des agissements de la dame.

Lorsqu'ils arrivent sur les

lieux, autour de minuit, les fins limiers de l'Oclad trouvent la mise en cause en train de procéder tranquillement à l'emballage du chanvre indien. Au total, 31 ballots de cannabis, dont les Offi-

ciers de police judiciaire (OPJ) ont estimé la valeur marchande à la somme de 500 000 francs, sont saisis. Dame Carole Nkare Obiang attend désormais son procès à Sans-Famille.

Faits d'ailleurs

Il tente de faire du rappel avec un câble ethernet et meurt après une chute du 9e étage

Un dramatique accident est survenu dans la nuit de samedi à dimanche à Rouen (France). Un homme de 47 ans est mort après une chute du 9ème étage d'un immeuble. La mère de l'homme l'avait enfermé dans l'appartement, pour l'empêcher de boire de l'alcool. Le quarantenaire bien décidé à sortir a tenté d'utiliser un câble Ethernet pour descendre en rappel, mais il a cédé sous son poids, chutant lourdement. L'homme était mort à l'arrivée des secours. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de l'accident.

Il tue son voisin puis se donne la mort

Un sexagénaire agacé par le barbecue qui avait lieu dans le jardin d'à côté, à Englefontaine (France), s'est rendu chez ses voisins et a abattu un homme d'une cinquantaine d'années devant toute sa famille. Le tireur est ensuite rentré chez lui et a mis fin à ses jours en tirant une balle dans sa tête. Selon les enquêteurs, un conflit latent de voisinage ainsi que l'organisation d'un barbecue par la victime auraient provoqué des tensions conduisant l'homme à commettre l'irréparable. Le meurtrier aurait tiré plusieurs coups de feu sur la maison de ses voisins avant de se rendre chez eux.

Il assassine sa belle fille de 15 ans qui était enceinte de lui

Les faits se déroulent à San Antonio (Etats-Unis). Armando Rodrigo Garcia-Ramires a abattu sa belle-fille, âgée de 15 ans, qui était enceinte de lui. La victime a été transportée à l'hôpital où les médecins n'ont pu que constater sa mort et celle de son fœtus. L'adolescente était également maman d'un garçon, âgé d'un an, dont le meurtrier serait le père. Le meurtrier et sa belle-fille ont vécu ensemble après la rupture de sa mère et de l'homme après 10 ans de mariage. Ces derniers mois, l'adolescente est revenue vivre chez sa mère après lui avoir révélé qu'elle était enceinte de lui. L'homme n'aurait pas supporté la rupture. Après le meurtre, il a tenté de mettre fin à ses jours avec son arme à feu. Il a survécu à ses blessures et a été placé en détention provisoire. Il risque la peine de mort.

Rassemblés par JNE